

Assemblée des Assemblées des Gilets Jaunes

ADA 4 - MONTPELLIER

1, 2, 3 Novembre 2019

- Document explicatif -

Quels sont nos objectifs ?

Les Assemblées des Assemblées des Gilets Jaunes sont des expériences concrètes de démocratie directe à l'échelle nationale. Nous souhaitons les faire évoluer vers un espace de délibération, d'échange, de coordination et de mutualisation de moyens, de pratiques, d'actions efficaces et de contacts dans le but de nous structurer.

La vocation première de cette ADA 4 sera de permettre un travail collectif et collaboratif, en veillant à respecter et concilier la diversité des approches qui caractérise le mouvement des Gilets Jaunes. Ce travail n'aura donc pas pour objectif principal la rédaction d'appels, mais se concentrera sur la restitution des travaux élaborés par les participants et sur les décisions des assemblées locales.

Après cette ADA les assemblées locales pourront, si elles le souhaitent, se positionner sur les consensus et s'inspirer des idées, des outils et des ressources (contacts, documents, formations....) qui seront ressortis de l'ADA 4.

Participants

Qu'est-ce qu'un groupe ? Les mandatés, les électrons libres, les adresses protonmail pour les groupes.

Qui participe à l'Assemblée des Assemblées ?

L'Assemblée des Assemblées est un espace de rencontre et un outil de travail destiné à tous les groupes, les assemblées ou tout rassemblement d'au moins 3 personnes s'inscrivant dans une démarche démocratique et participant activement au mouvement des Gilets Jaunes.

Note : nous utiliserons indifféremment les termes *groupes* et *assemblées locales* car les deux sont employés par les Gilets Jaunes.

Quel sera le rôle des participants ?

Dans les 3 ADA précédentes les participants se partageaient 2 rôles : celui de *délégué mandaté* habilité à voter et principalement destiné aux plénières, et celui d'*observateur* disposant de plus de liberté pour prendre des notes et discuter avec d'autres participants.

Pour cette ADA nous allons expérimenter une nouvelle méthode qui va réduire les temps de plénière pour augmenter les temps de travail collectif. Une des raisons de ce choix est la frustration des participants assignés aux plénières qui n'avaient que de très peu de temps de parole. Une autre est la volonté de faire participer le plus activement possible les personnes qui se seront déplacées, parfois de très loin, ce qui n'est pas possible dans un groupe composé de plusieurs centaines de personnes.

Pour ces raisons, les 3 participants délégués par leur assemblée locale auront tous le même rôle de mandaté. Un seul carton de vote sera remis par assemblée et nous laisserons les assemblées locales désigner par elles-même la ou les personnes qui seront chargées de rapporter les votes locaux.

L'inscription

Chaque participant d'un groupe devra s'inscrire individuellement et préciser à quel groupe il est rattaché. Les détails sont présents dans le formulaire d'inscription. Chaque groupe pourra désigner jusqu'à 3 mandatés et éventuellement recommander un Gilet Jaune isolé.

Comment un Gilet Jaune isolé peut-il s'inscrire ?

L'organisation de l'ADA 4 est consciente que la situation de certains groupes est précaire. Les personnes qui n'auraient pas ou plus de groupe mais qui continueraient à participer activement au mouvement (électrons libres) pourront se faire inviter par une assemblée de leur connaissance.

L'inscription à l'Assemblée des Assemblées nécessitant obligatoirement une adresse de groupe, cette personne devra inscrire l'email du groupe qui la recommande.

Utilisation d'adresses email de groupe

Actuellement de nombreuses assemblées utilisent des adresses email personnelles comme moyen de contact, ce qui occasionne des problèmes de communication si la personne qui possédait cette adresse quitte le groupe ou ne transmet pas correctement les informations.

De plus, nous n'avons pas pu répondre favorablement à des assemblées locales qui souhaitaient obtenir la liste d'emails des autres assemblées. En effet, dans un contexte de répression et d'infiltration policière nous ne souhaitons pas diffuser des adresses personnelles, surtout sans l'accord de leurs propriétaires.

Afin de résoudre ces deux problèmes, nous vous demanderons lors de votre inscription à l'ADA 4 de communiquer via une adresse email de votre groupe.

Nous utiliserons cette adresse pour communiquer les documents à votre assemblée, et nous vous fournirons la liste de toutes les adresses inscrites pour que vous puissiez les contacter librement par vous-même si vous le désirez. Nous vous conseillons de partager la consultation de cette adresse entre

plusieurs membres de votre assemblée, et de la consulter au moins une fois par semaine jusqu'à la date du 1er Novembre 2019.

Afin que les adresses soient homogènes et lisibles nous vous demandons d'y faire figurer le nom de votre groupe ou assemblée ainsi que, si possible, le département ou code postal. Cela aidera tout le monde à identifier géographiquement les assemblées en un coup d'oeil, et comme ces adresses ne sont pas personnelles nous pourrons vous en communiquer la liste.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons également de créer ces adresses sur protonmail (gratuit et très sécurisé). En effet si toutes les adresses sont sur protonmail et qu'elles s'écrivent entre-elles, les échanges resteront sur les serveurs cryptés.

Votre adresse pourrait par exemple ressembler à ceci : 34-montpellier-peyrou@protonmail.com, ou 13-rp-canetdemeyreuil@protonmail.com, ou encore 75018-parisbelleville@protonmail.com

L'avantage est également celui de la sécurité vis à vis des infiltrations de personnes non mandatées lors de l'ADA.

Lorsque vous remplirez votre formulaire d'inscription, le fait que tous les mandatés d'une assemblée inscrivent chacun la même adresse de groupe nous aidera à confirmer leur validité. 4 personnes au maximum (3 mandatés et éventuellement une personne isolée) utiliseront donc la même adresse de groupe.

Enfin, il est très probable qu'une plateforme de travail collaborative voie le jour autour de l'ADA 4 sous la forme d'un site internet. Sa mise en place sera facilitée si les adresses de groupes sont déjà créées et valides.

Nous sommes conscients qu'il est délicat de vous demander la création d'une adresse spécialement pour communiquer avec l'ADA et les autres groupes ou assemblées, mais le début de notre structuration passe par là.

Travail collectif

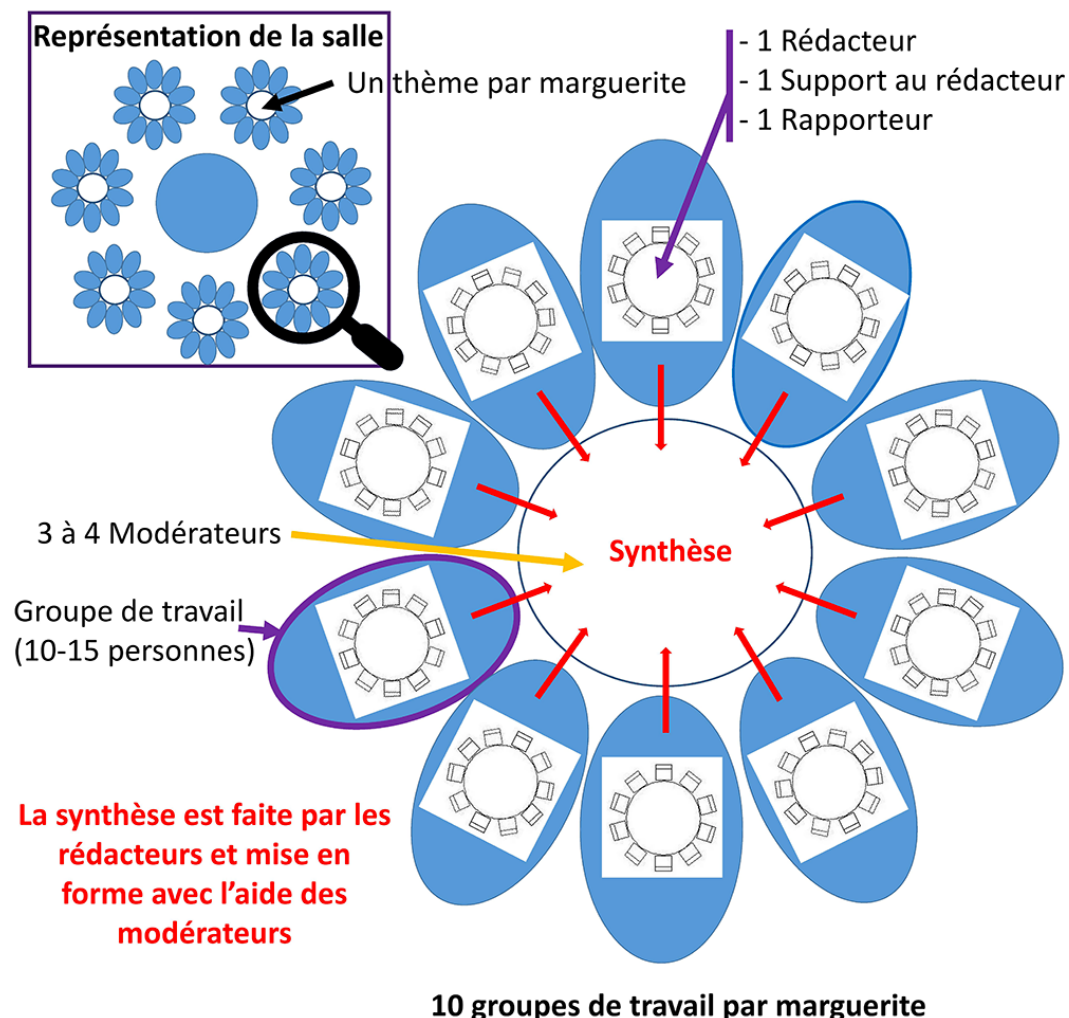
Règles du débat, thématiques, fonctionnement.

L'Assemblée des Assemblées fait l'expérience d'une démocratie directe qui fonctionnera avant tout si nous voulons qu'elle fonctionne. Chaque personne présente est l'égale de sa voisine et sa parole a autant de valeur que celle d'une autre, peu importe sa provenance et sa notoriété.

Lors de la mise en place d'un groupe de travail, un temps sera pris pour que tous ses membres puissent s'exprimer sur le sujet, chacun à leur tour, avant d'entamer les discussions. Afin que ces temps de parole puissent se dérouler dans l'écoute et que le niveau sonore reste supportable malgré le nombre de participants, des règles de réactions uniquement visuelles seront mises en place.

Il est évident que des désaccords auront lieu, chacun est libre d'apprécier ou non les propos des autres participants, néanmoins la bienveillance et la compréhension resteront nos meilleurs atouts pour construire ensemble.

Les thématiques, leur place et leur importance dépendront des préférences que vous aurez exprimées lors de votre inscription (voir la partie "thématiques"). La procédure de travail de groupe aura lieu deux fois lors de l'ADA : une fois le vendredi après-midi et une fois dans la journée du samedi. Ainsi, chaque participant pourra travailler sur 2 thématiques au total. Si votre assemblée délègue 3 mandats et que chacun travaille sur 2 thématiques, vous aurez couvert la quasi totalité des sujets.



Rédacteur, support et rapporteur

Chaque petit groupe de travail choisira trois participants pour leur donner un rôle :

- **rédacteur** : en charge de la rédaction du compte rendu (CR) du groupe aux yeux de tous
- **support** : aidera le rédacteur dans la prise de notes
- **rapporteur** : lira la synthèse thématique en grande plénière

Bien entendu ces 3 personnes ne seront pas privées de débat et auront le même temps de parole que les autres participants. Le choix se fera de façon à ce que personne ne soit forcé à assumer un rôle qu'il ne désirerait pas endosser.

A la fin du temps imparti, les 10 personnes rédactrices devront rendre aux modérateurs leur travail et contrôler que leurs CR sont bien retranscrits dans la synthèse thématique. Ces synthèses mettront en avant les points de divergences, les consensus et les sujets singuliers apparus lors des débats.

Les groupes de travail devront veiller à faire systématiquement remonter les points à éclaircir et les points de consensus, et ce dans le but de faciliter l'élaboration des synthèses.

Cette méthode a été mise en place afin de répondre aux demandes des participants des précédentes ADA :

- assurer un temps de parole suffisant à chacun lors des débats
- ne pas braquer les débats sur la recherche obligatoire d'un consensus mais exprimer toutes les idées
- s'assurer que les idées soient fidèlement rapportées afin de produire une synthèse fidèle

Rôles des modérateurs

Les modérateurs vont se partager entre plusieurs groupes de travail. Nous considérons que nous aurons besoin de 3 ou 4 modérateurs pour 10 groupes de travail soit environ 100 participants. Chaque modérateur sera donc responsable d'environ 3 groupes de travail à la fois (voir le schéma ci-dessus).

Les règles du débat seront rappelées en début de chaque session de travail afin de garantir des échanges fluides avec une meilleure répartition de la parole entre les participants.

Les modérateurs auront pour rôle de veiller discrètement à ce que ces règles soient respectées, aider les groupes de travail à gérer les éventuelles tensions et apaiser les esprits.

En aucun cas le modérateur ne doit avoir une position haute sur le débat, ni même prendre part à ce dernier. Il accepte en choisissant ce rôle de s'émanciper de ses convictions personnelles.

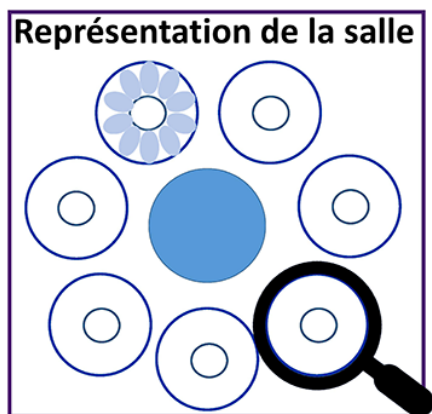
Les modérateurs auront également pour charge de regrouper les différents CR par groupe afin d'en faire une synthèse thématique. Pour cela ils seront accompagnés de personnes provenant des groupes de travail. Ce sont ces personnes et non les modérateurs qui feront les restitutions en grande assemblée plénière.

Petites plénières

Ces synthèses seront ensuite lues en *petites plénières*, qui regrouperont l'ensemble des participants de la marguerite. Les modérateurs établiront alors la synthèse finale des discussions qui sera présentée lors d'une session de restitution de travail pendant la grande plénière (avec l'ensemble des mandats).

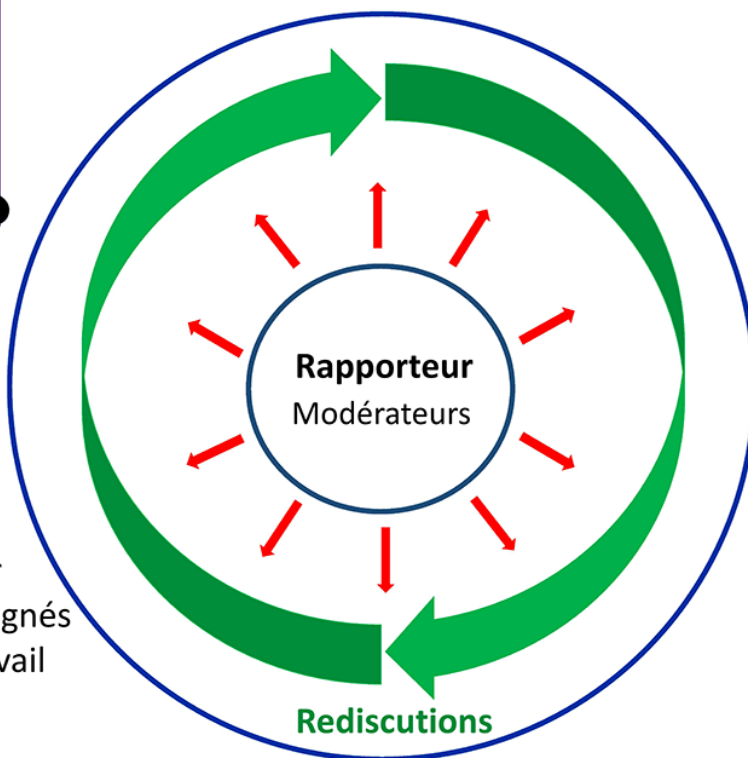
Cette synthèse finale sera lue par une personne tirée au sort parmi les rapporteurs.

Étape 2 : Les groupes de la marguerite forment une assemblée qui constitue une petite plénière



**Restitution de la synthèse
des groupes à tous les
participants**

Tirage au sort d'un premier
rapporteur parmi ceux désignés
dans chaque groupe de travail



Tirage au sort d'un second rapporteur parmi les 10 désignés dans chaque marguerite afin de faire la lecture du CR lors de la grande plénière.

Grandes plénières :

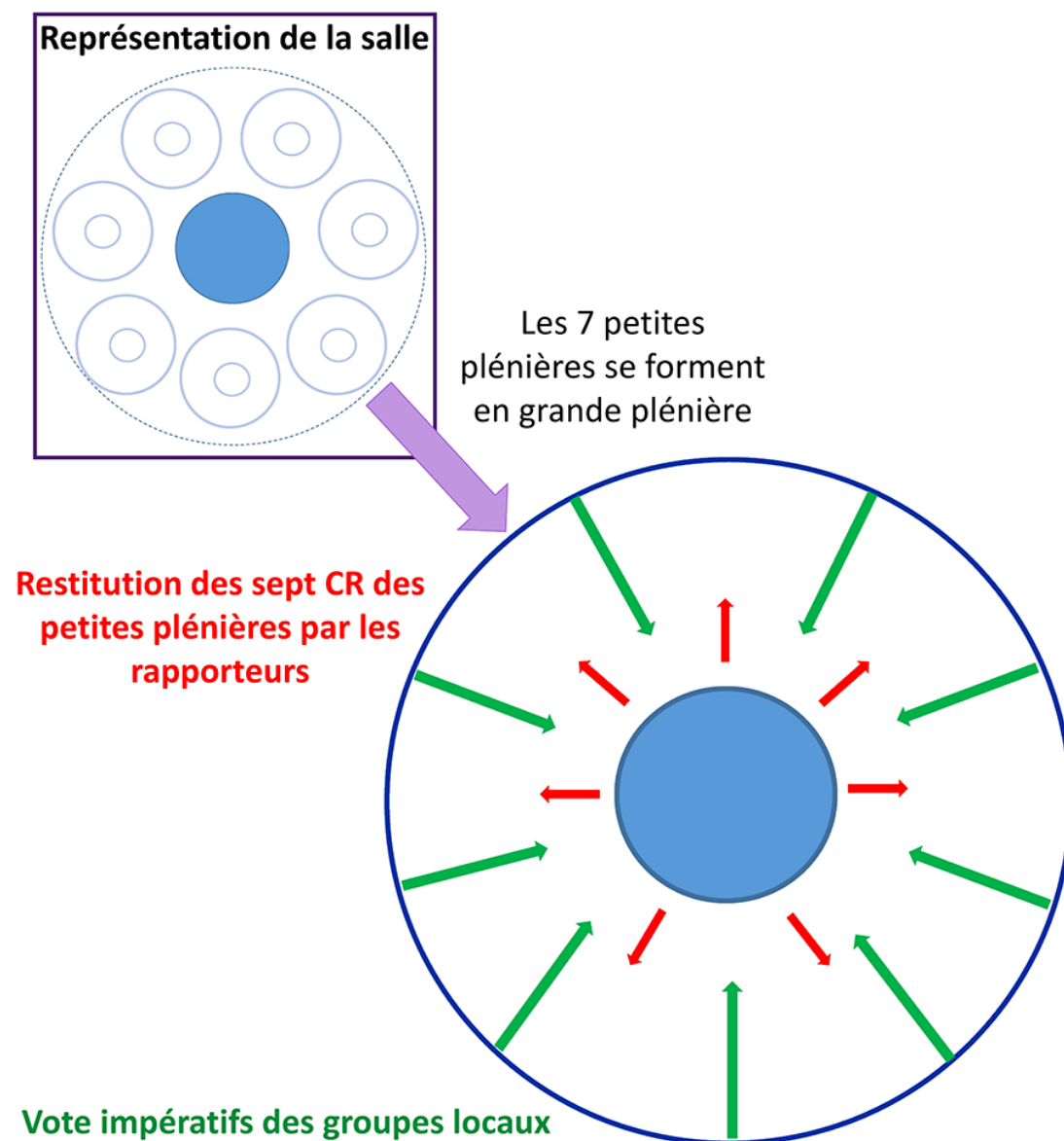
Les grandes plénières rassembleront en un même lieu et au même moment l'ensemble des participants. Au vu du nombre, ce ne seront pas des moments de débats ou de parole libre car les conditions d'une expression démocratique et équitable ne peuvent pas être respectées.

Les fonctions des grandes plénières sont les suivantes :

- Ouverture et fermeture de l'ADA et information des participants
- Restitution des travaux des groupes de travail
- Restitution des votes des assemblées locales par les mandatés (mandats impératifs)
- Consultation informelle des participants (hors mandat et uniquement à titre informatif)

Nous veillerons tout particulièrement à ce que le cadre de la grande plénière reste agréable et serein.

Étape 3 : Grande plénière



Thématiques

Les thématiques qui vous sont proposées correspondent à des questions concrètes pour lesquelles nous espérons voir des solutions pratiques émerger.

Si une thématique en dehors de cette liste se retrouve très demandée via le formulaire d'inscription, nous l'intégrerons au même titre que les autres.

Le formulaire d'inscription va également vous permettre d'ordonner les thématiques proposées ci-dessous en les classant par ordre de préférence. Nous tiendrons donc compte des thématiques qui sont les plus importantes aux yeux des assemblées locales afin de leur laisser plus d'espace si nécessaire.

Les 7 thématiques actuelles comportent des numéros mais ces derniers n'indiquent en aucun cas une hiérarchisation de notre part. Elles nous apparaissent toutes très importantes, en particulier la dernière concernant le 17 Novembre. Ces numéros sont présents pour nous aider dans le traitement de vos remontées.

Il est important de rappeler que les participants n'auront pas à être mandatés pour rapporter uniquement la vision de leur assemblée locale sur ces sujets. Ils peuvent le faire, mais ils sont également libres d'échanger par eux-mêmes afin de nourrir le débat et favoriser les interactions plutôt que de demeurer contraints par une prise de position pré-établie.

Les textes accompagnant les thématiques ci-dessous sont à titre d'exemple, et pour apporter quelques précisions si le titre ne vous semblait pas clair. Vous pouvez interpréter ces questions et en discuter dans vos assemblées locales.

1) Rôle et structuration de l'Assemblée des Assemblées.

Thème abondamment abordé lors des précédentes ADA mais la question des appels semble toujours sujette à débat. L'ADA doit-elle rester un rendez-vous ponctuel d'échanges d'informations ou ne pourrait-elle pas être activée à d'autres moments particuliers et si oui pour quelle(s) raison(s) ? L'ADA doit-elle être une structure permanente via des outils et des ressources ? Selon vous de quel type d'ADA les Gilets Jaunes ont-ils besoin ?

2) Comment retrouver un lien avec la population ?

Après 10 mois de lutte, la position du reste des 70 % insatisfaits de la politique du gouvernement Macron demeure sujette à controverse et discussion. Nous pensons qu'il est important que nous ne creusions pas davantage le fossé qui a pu se créer ces derniers mois entre les Gilets Jaunes et la population, et que nous travaillions dans le sens d'un regain de solidarité et de dialogue au sein de la population que ce soit au niveau du traitement médiatique ou dans notre propre communication.

3) Comment travailler concrètement avec les autres mouvements ?

Comment s'organiser avec les luttes locales ? Comment prendre contact avec les secteurs ou associations en lutte sur différents thèmes ? Comment pallier aux problèmes de communication intergroupes GJ dans des zones pourtant proches ?

4) Identifier nos adversaires et nos alliés.

Il s'agirait ici de réfléchir collectivement à la désignation de nos adversaires dans la vie pratique, afin de se rappeler que nous sommes tous et toutes ensemble contre les personnes ou les intérêts qui nuiraient à notre vie (comme les questions du pouvoir d'achat, de la santé, de l'écologie, de l'éducation, etc.). Les discussions peuvent aborder les moyens d'actions qui incrimineraient et nuiraient directement à nos adversaires.

Mais nous n'avons pas que des adversaires, alors il s'agit aussi d'identifier qui sont les acteurs sociaux, médiatiques, écologiques, qui tentent comme nous de changer le système, d'améliorer nos conditions de vie et de déterminer comment interagir avec eux. Comment gérer nos actions avec des acteurs (associations, médias, syndicats...) qui utiliseraient des moyens légalistes et en contact étroit avec les forces de l'ordre ? Comment construire la société de demain avec eux ?

5) Comment s'organiser face à la répression ?

Discuter de la création d'un outil permettant de récapituler les pratiques accessibles à tout le monde en tout temps sur les moyens de se protéger et de prévenir des conséquences juridiques (base de données concrète d'avocats de France, numéros des legal teams...). Prévenir et guérir. Mieux préparer les personnes en amont (la répression peut toucher TOUT LE MONDE) et mieux se préparer collectivement et individuellement face à la justice et la garde à vue. Combattre l'emploi des armes de répression (LBD, Gli-F4, Lacrymos en masse etc...) et s'organiser pour obtenir leur interdiction.

6) Comment agir dans le contexte des élections municipales ?

Bien que ce thème puisse mener à des débats de type « il faut voter/ou pas », nous pensons qu'il peut permettre de retranscrire beaucoup d'idées qui ont (eu) leur popularité comme le RIC, le municipalisme et le rapport aux institutions de la 5^e république en général. Une manière de traiter ce thème pourrait être de déterminer comment utiliser cette échéance politique pour amener ces sujets vers une réappropriation de l'espace public. Comment fait-on pour s'approprier l'enjeu politique et le pouvoir démocratique au sein de la population par des biais non institutionnels ?

7) Anniversaire du 17 Novembre.

L'ADA 4 intervenant à quelques semaines du 17 Novembre, c'est l'occasion idéale d'échanger sur ce sujet afin de favoriser une coordination nationale stratégique et d'action. Quelles actions pour le 17 Novembre ? Quelle stratégie pour l'anniversaire du mouvement ?

Appels locaux, annonces et expression libre

Un espace hors de la grande plénière sera réservé à l'expression des assemblées locales. Les mandatés pourront y partager des appels, des annonces, ou des observations.

Ces messages de vos assemblées pourront se faire sous forme écrite (textes, documents, affiches) ou orale et filmés sur place si vous le désirez. Ils seront partagés sur le site internet de l'assemblée des assemblées afin d'en garantir la visibilité.

Planning, déroulement de l'Assemblée des Assemblées

Le planning exact ne peut être communiqué avant traitement de vos retours via les inscriptions. Cependant, nous pouvons dès à présent vous communiquer les horaires d'ouverture et de clôture de cette Assemblée de Assemblées des Gilets jaunes.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir **le vendredi 01/11/2019 à partir de 8h30** et la matinée sera consacrée aux arrivées.

L'ouverture de l'Assemblée des Assemblées se fera à **13h00 en grande assemblée plénière**. Nous espérons que vous serez présents car le fonctionnement de cette ADA sera détaillé à ce moment. Le travail en lui-même se terminera vers 15h30 le Dimanche 3/11/2019 mais nous serons ravis de vous compter parmi nous jusqu'en fin de journée afin de continuer les échanges.

Une rubrique planning sera présente sur le site internet <http://www.assembleedesassemblees.org> et nous vous recommandons de la consulter régulièrement afin d'être bien informés.

En dehors des groupes de travail et des assemblées plénières, d'autres moments plus informels vous seront proposés. Vous pourrez échanger plus librement, participer à des ateliers et surtout profiter du bonheur de se retrouver tous réunis.

Cagnotte

Une cagnotte est mise en place car comme beaucoup de Gilets Jaunes nous disposons de très peu de moyens. Cette cagnotte est indispensable pour faire face aux dépenses, organiser une belle ADA et vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

La cagnotte est accessible à l'adresse suivante : <https://www.paypal.com/pools/c/8ioE4VcrLV>

Partagez-la, l'organisation d'une Assemblée de Assemblées coûte environ 10 000 € !

Organisation de la prochaine ADA

Afin de préparer les votes concernant le groupe organisateur de la prochaine ADA, nous demandons à ceux ayant la volonté et les ressources nécessaires de nous envoyer leur dossier de candidature à l'adresse email suivante : ada4candidature@protonmail.com.

Tous les dossiers récoltés seront ensuite transmis par email aux assemblées participantes afin qu'elles fassent leur choix.

Lors de la réunion en grande assemblée plénière de l'ADA 4, les mandatés rapporteront le vote de leur assemblée locale et l'assemblée organisatrice de la future ADA 5 sera officiellement désignée.

Les prochaines étapes

- **24 Septembre 2019** : ouverture des inscriptions
- **18 Octobre 2019** : clôture des candidatures pour organiser l'ADA 5
- **22 Octobre** : clôture des inscriptions (n'attendez pas le dernier moment si vous voulez être hébergés)
- **1er Novembre** : ouverture de l'ADA 4

Pour vous informer

Le site internet : <http://www.assembleedesassemblees.org>

La page Facebook : <https://www.facebook.com/assembleedesassemblees>

Questions relatives aux inscriptions : : ada4inscription@protonmail.com

Questions relatives à l'hébergement : ada4hebergement@protonmail.com

Autres questions : ada4contact@protonmail.com

Contact presse et médias libres, jaunes ou classiques : ada4media@protonmail.com

